

LYLOO YOGA - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nous sommes enchantés de vous accueillir au sein de notre association dédiée à la pratique du yoga sous toutes ses formes. Avec une lignée commune et directive le Hatha Yoga Iyengar.

Sérénité des espaces :

- Afin de maintenir un environnement propice au bien-être de tous, nous vous demandons de respecter le silence dans la salle de cours par respect pour chacun.
 - Veuillez éteindre vos téléphones portables et éviter les conversations, que ce soit avec vos amis ou au téléphone. Nous vous prions d'attendre d'être à l'extérieur pour cela.
-

Procédures de réservation/annulation :

- **Réservation :** Chaque adhérent doit créer son propre compte personnel sur notre agenda en ligne, en utilisant l'onglet "Réservations/Tarifs" puis "Réserver".
 - Les réservations sont possibles jusqu'à 24 heures avant le début d'un cours.
 - Les annulations sont autorisées jusqu'à 24 heures avant l'heure de début d'un cours, et jusqu'à une semaine à l'avance pour les ateliers.
 - **Moins de 24 heures avant un cours**, les annulations ne sont plus possibles, et le cours sera considéré comme dû. Toutefois, en cas de force majeure (grave maladie, accident...), un cours pourra être rattrapé sur présentation des justificatifs nécessaires (certificat médical ou autre).
 - **Rappel :** Un e-mail de rappel automatique de votre réservation sera envoyé 48 heures avant le cours afin de vous permettre de prendre les dispositions nécessaires.
-

Durée de validité des cartes d'abonnement :

Chaque adhésion est valable de septembre à juin, et les séances doivent être utilisées pendant cette période, selon la formule choisie.

L'association se réserve le droit de refuser la participation d'un élève en cas de non-respect des règles de réservation ou de conduite définies par Lyloo Yoga.

Transfert des cartes d'abonnement :

Les adhésions sont nominatives, mais il est possible de transférer définitivement une carte à une autre personne. Pour cela :

1. Informez l'association Lyloo Yoga par e-mail.
 2. La personne recevant la carte devra créer un compte et valider le transfert avec un membre du bureau de l'association.
-

Options de paiement :

L'association Lyloo Yoga accepte les paiements par carte bancaire, chèque, espèces et chèques ANCV. Veuillez noter que les cartes d'abonnement ne sont pas remboursables.

Horaires :

- Nous vous prions d'arriver au cours **au plus tôt 10 minutes** avant l'heure de début. En cas d'arrivée anticipée, merci de patienter.
 - Un retard de 5 minutes est toléré, mais nous vous demandons de rejoindre le cours en préservant calme et silence.
 - Les horaires de cours peuvent être ajustés en cours d'année, notamment en cas de faible participation ou de force majeure. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de changement. Un nombre suffisant de cours sera toutefois proposé.
 - **Cours en présentiel** : Ils sont maintenus à partir de 4 participants. En dessous de ce nombre, la séance sera annulée, et vous en serez informé à l'avance. Les cours en présentiel peuvent également être convertis en cours en direct par visioconférence.
 - **Périodes d'ouverture** : Lyloo Yoga est ouvert toute l'année sauf pendant les vacances scolaires. Selon les disponibilités, des séances peuvent être proposées en visio ou en présentiel pendant ces périodes. En juillet et août, le planning pourra être ajusté ou suspendu.
-

Cas particuliers :

- Il est de votre responsabilité de consulter un médecin avant de participer à un cours de yoga.
 - Les femmes enceintes sont les bienvenues à partir du quatrième mois de grossesse, sur présentation d'un certificat médical. Le professeur proposera des exercices adaptés.
-

Hygiène :

- Par souci d'hygiène, il est strictement interdit de porter des chaussures dans la salle de cours. Veuillez vous déchausser avant d'entrer et déposer vos affaires dans le vestiaire.
 - Nous vous recommandons d'apporter votre propre matériel : tapis, sangle, blocs, couverture de yoga, etc. Il est également possible de commander du matériel auprès du professeur référent.
 - La consommation d'aliments n'est pas autorisée pendant les séances.
-

Responsabilité en cas de vol ou perte :

L'association Lyloo Yoga décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans ses locaux.

Acceptation du règlement intérieur

La création d'un espace adhérent et le paiement de la cotisation annuelle impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

Chaque membre s'engage à en respecter les dispositions tout au long de son adhésion.

Le règlement intérieur est accessible à tout moment sur le site internet de l'association, ou en version papier sur demande.